



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : SIGNATURE DE BAUX DÉROGATOIRES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2024 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SIS 25BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE **DÉCISION N° DM-24-350 EN DATE DU 09 OCTOBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

VU la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « FLEURS ET LIN BIJOUX », « MILDRED COUTURE », « LV DECORATION », « VIGOGNE DU PEROU », « FREDERIQUE ETIENNE », de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « FLEURS ET LIN BIJOUX » dont le siège est situé au 186 rue Diderot à VINCENNES (94300), représenté par Madame Anne BEVILACQUA.

Durée : du lundi 3 septembre 2024 à 11h00 au lundi 7 octobre 2024 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « MILDRED COUTURE » dont le siège est situé au 55 avenue Gallieni à BRUNOY (91800), représenté par Madame Midred FRANCOIS.

Durée : du lundi 7 octobre 2024 à 11h00 au lundi 14 octobre 2024 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « LV DECORATION » dont le siège est situé au 9 rue des Boulayes à CHATRES (77610), représenté par Madame Laurie VIOLANTE.

Durée : du lundi 14 octobre 2024 à 11h00 au lundi 21 octobre 2024 à 10h00.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241009-Imc1H12503H1-AR
Date de réception en Préfecture : 15/10/2024
Date de Publication : 15/10/2024

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « JESSY GUIDOTTI PARIS » dont le siège est situé au 100 rue Carnot à MONTMAGNY (95360), représentée par Madame Jessy GUIDOTTI.

Durée : du lundi 21 octobre 2024 à 11h00 au lundi 28 octobre 2024 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « FREDERIQUE ETIENNE » dont le siège est situé au 64 chemin de l'Eglise Montaudran à TOULOUSE (31400), représentée par Madame Frédérique ETIENNE.

Durée : du lundi 28 octobre 2024 à 11h00 au lundi 4 novembre 2024 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN